

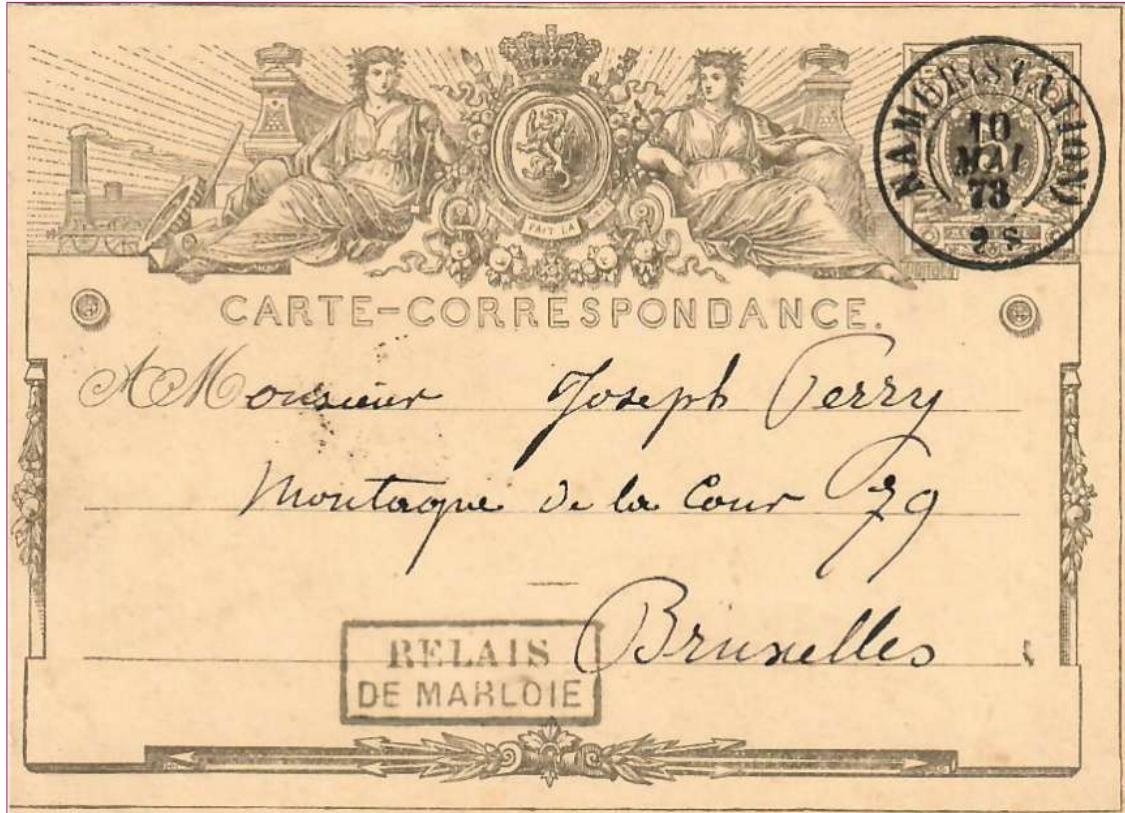


GRATUIT pour toutes les associations
affiliées à la F.R.C.P.B.

numéro **72** édition novembre 2023

P 508861

Belgaphil





MEMBRE
DU GLOBAL
PHILATELIC NETWORK

CORINPHILA

TIMBRES, MONNAIES ET CARTES POSTALES

Corinphila, votre partenaire international

Chine 1897

"Small Dollar – The King of Chinese Philately"

EUR 605.000 *
CHF 605.000 *
Zurich, 2018



West-Australia 1855, "Inverted Swan"
Le timbre le plus cher d'Australie

EUR 314.600 *
CHF 314.600 *
Zurich, 2018



Pays-Bas 1852

La seule paire avec pont horizontal connue sur lettre

EUR 48.800 *
Amstelveen, 2016

Indes Hollandaises 1864
épreuves

EUR 67.600 *
Amstelveen, 2017



EUR 658.800 *
CHF 658.800 *
Zurich, 2021



Suisse canton Zurich 1843

La lettre de Greifensee: icône de la philatélie suisse.

* commission incluse

CORINPHILA VEILINGEN BV
 AMSTELVEEN - LES PAYS-BAS
INFO@CORINPHILA.NL
TÉL. +31 20 624 97 40
WWW.CORINPHILA.NL

CORINPHILA AUCTIONEN AG
 ZÜRICH - SUISSE
WWW.CORINPHILA.CH

CORINPHILA – UNE TRADITION DE SUCCÈS

Marketing international: Corinphila fait partie du Global Philatelic Network avec des ventes de timbres spécialisées dans cinq pays et sur trois continents.

Expertise philatélique: avec nos compétences internationales et notre expérience nous réalisons les meilleurs prix.

Présentation optimale: catalogue spécial luxueux pour une collection importante.

Nos experts se feront un plaisir de vous conseiller sur les ventes sans engagement de votre part !

L'allocution du président lors de la séance académique



Filip Van Der Haegen
Président F.R.C.P.B.

Chers amis philatelistes et invités,

L'année dernière, notre premier vice-président, *Willy Monfils*, s'est exprimé en tant que président par intérim. Le 17 octobre 2022, j'ai été nommé à l'unanimité au poste de président, ceci pour remplacer *Ivan Van Damme* qui a dû démissionner de manière inattendue pour des raisons de santé.

Bien que je fasse partie du bureau depuis plusieurs années, d'abord en tant que secrétaire adjoint puis en tant que vice-président pour la Flandre, j'ai constaté ces derniers mois que la tâche de président n'est pas si évidente. Cela implique en effet beaucoup d'obligations et aussi le stress nécessaire avec certains dossiers. Heureusement, je peux compter sur une équipe de direction qui fonctionne bien et qui a pour objectif commun de soutenir le fonctionnement de notre fédération dans tous les domaines. Ils le font de manière bénévole et avec un dévouement total. C'est pourquoi il est très important de se comporter avec dignité dans toute communication mutuelle, même si pour une raison ou une autre on est déçu.

Cette année, un certain nombre de points urgents a pu être réalisé. Tout d'abord, il y a eu l'acte d'achat de l'agrandissement de la maison fédérale, qui a été retardé pendant longtemps pour des raisons extérieures. Un grand merci à mon prédécesseur *Ivan Van Damme* pour avoir pris toutes les mesures préparatoires.

Les statuts de 2024 ont également été approuvés, en vertu desquels les délégués provinciaux précédents ont également été nommés administrateurs et bénéficient donc des mêmes droits de vote. En outre, un certain nombre de nouveaux administrateurs ont été élus en remplacement de ceux qui avaient décidé de se retirer. Je tiens à les remercier encore une fois pour leurs nombreuses années de dévouement.

Sur le plan philatélique, nous avons connu quatre expositions compétitives régionales réussies qui nous ont emmenés à Waremme, Erpent, Courtrai et le mois prochain à Bruxelles.

Notre magazine Belgaphil, créé par *Ivan Van Damme* est toujours publié 4 fois par an et ce sous la direction habile de *Johann Vandenhaute* qui ne peut pas nous rejoindre aujourd'hui.

Au niveau européen, notre responsable national de la philatélie traditionnelle, *M. Lars Jorgensen*, assume le rôle de trésorier de la FEPA. *Lui et Koenraad Bracke*, qui fait partie du comité FIP pour la philatélie thématique, alternent en tant que commissaires nationaux lors d'expositions internationales. Ils sont notamment responsables des transports des collections et peuvent jouer un rôle consultatif dans les évaluations. Les exposants belges s'en sortent aussi avec brio, preuve que nous disposons d'un jury solide dans notre pays.

Au cours des prochains mois, nous continuerons de terminer l'agrandissement de la Maison fédérale, qui comprend le déménagement et la mise à jour de la bibliothèque. Toute aide à ce sujet est grandement appréciée. Nous sommes également à la recherche d'un nouveau bibliothécaire pour remplacer *Georges Leysen*, qui a dû démissionner prématurément pour des raisons de santé. Heureusement, il se rétablit bien et il nous passe ses sincères salutations.

L'année prochaine, cinq préventes auront lieu en collaboration avec bpost. Celles-ci ont été réparties comme suit:

- 20/01 Charleroi
- 29-30/03 Antwerpen
- 07-09/06 Bruxelles (nationale)
- 24/08 Maasmechelen
- 19/10 Arlon



- 3 - L'allocution du président lors de la séance académique - *Filip Van Der Haegen*
- 6 - Colofon, Bibliothèque
- 7 - Le coin des philatélistes en herbe. Un hobby lucratif? Réaction - *Jozef Ghys*
- 9 - La philatélie en grand danger - lecteur de cartes de la société SumUp - *arc De Mesmaeker*
- 11 - Agenda, Infos et Communiqués
- 12 - Prochaines expositions internationales - *Lars Jørgensen, Koenraad Bracke*
- 13 - Le cabinet des curiosités : Le déménageur - *Kristel Kouwer*
- 14 - Les Grenadiers, premières troupes d'élite belges - *Patrick Libbrecht*
- 18 - Cachets de relais, cachets à étoiles, etc. - *Luc Selis*
- 27 - Livres, magazines et/ou publications philatéliques

Suite de la page 3

2024 est également l'année de la classe pré-compétitive ou débutante. Une opportunité idéale pour ceux qui franchissent le pas vers l'exposition compétitive.

Au niveau international, nous nous attendons à des participations lors de Efiro, Philakorea et Hafnia. À cette fin, les commissaires pour la Belgique ainsi que les candidats membres du jury ont déjà été présentés aux comités d'organisation respectifs.

À la fin de cette année, les responsables de discipline provinciaux et nationaux doivent également être choisis par discipline pour la période 2024-2026. Le recrutement maximal de candidats motivés au niveau provincial et national est un pilier important pour assurer le bon fonctionnement de notre passe-temps.

Les clubs qui célèbrent leur anniversaire dans la période à venir peuvent contacter le premier vice-président Willy Monfils, qui fournira un diplôme à temps.

Pour les futures expositions nationales, nous prévoyons d'inviter nos pays voisins. Pour 2026, il s'agit de la France et du Luxembourg, pour 2028 des Pays-Bas et de l'Allemagne. La localisation où se dérouleront ces expositions déterminera le partenariat.

Le Bureau Permanent et l'équipe élargie d'administrateurs poursuivront leurs efforts pour promouvoir la philatélie dans notre pays. Bephila est et continuera d'être un partenaire important dans la réalisation de cet objectif.

Je suis convaincu qu'une coopération bonne et constructive ne peut que profiter à la philatélie organisée, le hobby qui nous réunit. Voilà qui conclut mon discours d'aujourd'hui. **B**

Séance académique du 9 septembre 2023

1. Accueil des invités

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la F.R.C.P.B., je vous souhaite à tous la bienvenue à cette séance académique dans la maison fédérale élargie. Je suis heureux que plusieurs membres de nos cercles soient présents, malgré les difficultés techniques qui se sont posées lors de l'envoi électronique des invitations par le secrétaire, et ce à son insu.

Selon la tradition, nous avons invité plusieurs organisations amicales. Nous accueillons M. Henk Slabbinck, président de l'Académie belge de philatélie. MM. Pierre Gilis et Serge Schroef, président et secrétaire de la chambre professionnelle des négociants en philatélie sont excusés, ainsi que Mr Xavier Clabots et Mme Veerle Verhelst, président et secrétaire de bephila.



Il y a 48 cercles présents ou représentés.

Avant de poursuivre cette séance académique, j'aimerais observer quelques instants de silence pour tous les philatélistes du pays qui nous ont quittés au cours de la dernière année.

2. Présentation des nouveaux cercles, les cercles démissionnaires et les cercles démissionnaires d'office

2.1 Nous avons reçu la demande d'affiliation suivante cette année: Cercle Philatélique de l'Arsenal de Rocourt

2.2 Les cercles suivants démissionnent ou les cercles suivants sont démissionnaires d'office – ils n'ont pas payé de cotisation pour 2023 (situation fin aout 2023): Koninklijke Postzegelverzamelaarskring Lier (136), Studiekring Lier (161), Binkse Ruilclub (189), Club Philatélique de Jodoigne (264), Postzegelclub De Stempel Opwijk (278), Amicale Philatélique de Perwez et Environs (285), Fila Thiunus (288), Cercle Philatélique de Montignie-sur-Sambre (330), Cercle Philatélique de Pont-à-Celles (341), Cercle Philatélique de Gerpinnes (363), Cercle Royal Philatélique Péruwelzien (366), Club Philatélique de Beloeil (373), Liaison Collectionneurs (388), Cercle Philatélique Mosane (401), Fila Limburg (539), Club Philatélique Ardennais (610), De "Rode Postzegel" Gent (859), Philac Avelgem (966)

3. Discours de circonstance

Au nom de l'Académie belge de philatélie, M. H. Slabbinck nous adressera la parole.

Nous avons aussi reçu une lettre de Mr Xavier Clabots, dont je vous fais lecture.

4. Remise des distinctions provinciales et nationales

Traditionnellement, les médailles sont décernées lors de la séance académique. Ils forment une preuve de gratitude envers les philatélistes qui s'efforcent de donner à notre passe-temps l'apparence qu'il mérite, tant au niveau provincial que national. Cette année ne fait pas exception et le secrétaire va maintenant appeler les élus.

Les médailles provinciales :

Province Anvers: Wesley Rams (photo non publiée)
Province Brabant: Laurens Dumont
Province Hainaut: Gérard Hellin

Province Liège: Jacques Chantraine

Province Limbourg: Manille Buvens

Province Luxembourg: Jean Pierre Tellier

Province Namur: Edouard Descendre

Province de Flandre orientale: Marc Van der Haegen

Province de Flandre occidentale: Eddy Desmedt



Province Brabant
Laurens Dumont



Province Liège
Jacques Chantraine



Province Luxembourg
Jean Pierre Tellier



Province de Flandre occidentale
Eddy Desmedt



Province de Flandre orientale
Marc Van der Haegen



Sur le plan national:

La médaille philatélique pour le mérite national 2022 est attribuée à Mr Robert Lisabeth.

Le prix national pour la littérature "Paul de Smeth" 2022 est attribuée au Dr Guy Coutant.



La médaille philatélique pour le
mérite national 2022
Robert Lisabeth



Le prix national pour la littérature
"Paul de Smeth" 2022
Guy Coutant

Photos : Bernard Péters

2023	
Decembre	
13	-
Janvier	
10	24
Fevrier	
14	28
Mars	
13	27

Bibliothèque F.R.C.P.B.

Depuis le 1^{er} Février 2023, les horaires d'ouverture de notre bibliothèque ont été modifiés. La bibliothèque sera ouverte tous les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois (sauf en juillet et août) de 10h à 15h.

Veuillez enregistrer votre visite à la bibliothèque par e-mail bibfrcpb@gmail.com. Dans cet e-mail, veuillez également indiquer votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous contacter en cas d'imprévu.

La liste des livres disponibles sur notre site web frcpb.be a été mise à jour en **septembre 2023** avec toutes les nouvelles acquisitions.

COLOFON

F.R.C.P.B.

Horizonpark blok 3 -
Leuvensesteenweg 510 - bus 15,
1930 Zaventem

URL: www.frcpb.be

Président

Filip Van der Haegen
vdhaegen.f@outlook.com

Secrétaire

Rudy De Vos
rudy.devos2@telenet.be

Trésorier

Bernard Péters
bernardpeters@scarlet.be

Rédacteur en Chef

Johann Vandenhante
vandenhante.johann@skynet.be

Collaborateurs

Jozef Ghys, Mieke Goris,
Michel Meuwis, Charlotte Soreil,
Bernard Péters, Luc Selis, Willy
Monfis, Filip Van der Haegen,
Koenraad Bracke

traducteurs

Constant Kockelbergh, Luc
Fautré, Bernard Péters, Alain
Pierret, Marc De Mesmaeker,
Jean Marquebreuck

Tirage: 5000 exemplaires

Prix: GRATUIT pour les
membres de la F.R.C.P.B.
Pour les non-membres:
15,00€/an l'abonnement

Responsabilité

Chaque auteur reste responsable du contenu de son article.

Prochain numéro

Belgaphil no **73** paraîtra
en **Fevrier 2024**.

Pour être publiés dans les
meilleures conditions, vos textes
et communiqués doivent
parvenir au plus tard le **15**
Janvier 2024 à la Rédaction
Belgaphil,
p/a Johann Vandenhante,
Balkweg 40, 1981 Hofstade
ou par email
vandenhante.johann@skynet.be

Le coin des philatélistes en herbe

Collectionner les timbres-poste: Un hobby lucratif? Réaction



Jozef Ghys
Président F.R.C.P.B.-Anvers

Lors de notre dernière réunion provinciale F.R.C.P.B.-Anvers, une controverse est née à propos de l'article « La philatélie : un hobby lucratif ? » écrit par Matty Haazen et présenté dans le Belgophil 71.

La plupart des membres du conseil d'administration des cercles philatéliques anversois présents connaissaient les commentaires de l'auteur et la réaction a été que l'article correspondait bien à la réalité. Le collectionneur de timbres y est confronté depuis longtemps et a vu ces articles paraître régulièrement dans le passé.

Le fait que ces articles présentaient auparavant une image très négative de la philatélie était alors un pas de trop.

À la question de savoir s'il n'y a rien de positif à dire au sujet de notre hobby, je dois répondre OUI, très certainement.

Le hobby de la philatélie est si vaste et souvent si passionné que l'aspect de la dépréciation est beaucoup moins important pour la plupart des collectionneurs.

En effet, la particularité de notre hobby est que la plupart des collectionneurs (y compris les philatélistes) sont membres d'un ou de plusieurs cercles philatéliques (en Belgique et à l'étranger). Les contacts sociaux qui en résultent sont (étaient) généralement à l'origine de la création de collections et de leur développement ultérieur.

Mais les membres qui travaillaient sur leurs collections thématiques, traditionnelles, histoires postales, ... ou cartes postales n'étaient pas les seuls à être présents dans leur cercle. Les membres ayant une collection nationale (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Espagne, ...) pouvaient également trouver le matériel nécessaire, généralement par le biais d'une formule d'abonnement. Peut-être moins connus dans certains milieux, les services d'envoi de carnets d'échange avaient de nombreux clients qui pouvaient pratiquer leur hobby sans que cela ne leur coûte une fortune.

Ce qu'il ne faut surtout pas oublier, ce sont les centaines d'expositions qui ont pu attirer des milliers de visiteurs aux niveaux propagande, précompétitif, régional, national et même international. Pour votre information, Antverpiade 2010, avec ses expositions simultanées nationales, FEPA et Birdpex et son cadre adapté (Red-Star Line, bandes dessinées, stands de livres ...) a souvent été décrit par les visiteurs (étrangers) comme le point culminant en termes d'expérience philatélique.

L'aperçu ci-dessous montre que l'organisation d'une exposition n'est pas toujours simple :

Pendant des années, les gens beaucoup de philatélistes ou simples curieux se sont rendus aux grandes foires philatéliques (Stuttgart - Essen - Cologne - Anvers - Prague - Londres - ...) pour trouver des articles postaux ou des timbres spéciaux auprès des nombreux négociants ou administrations postales présents. Cette démarche n'est plus vraiment nécessaire actuellement, mais elle est toujours recommandée, notamment pour maintenir les contacts sociaux.



Il n'est pas nécessaire d'expliquer que le monde a changé de manière plus que radicale depuis l'apparition du premier timbre en 1840. Il est également évident que cette évolution a eu des répercussions sur la pratique de notre hobby. L'influence des nouveaux moyens de communication a rendu cela plus qu'évident, et pas seulement dans notre monde de collectionneurs.

Notre groupe cible actuel, les septuagénaires et les octogénaires, se souviendra - avec l'avènement de la télévision - qu'un soir donné, il n'était pas possible d'organiser quoi que ce soit. La raison en était simple : "Thierry la Fronde" était diffusé sur la RTB (Radio et Télévision Belge) et presque TOUT LE MONDE se rendait chez ses connaissances ou sa famille pour "s'installer confortablement" et le regarder.

Et zut ... c'était le début de la disparition de notre société associative.

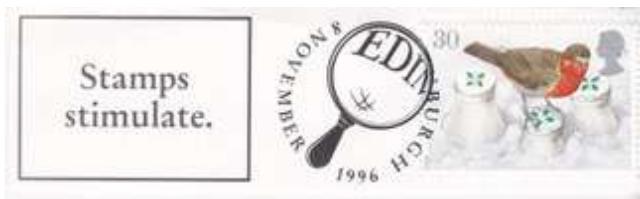
Il est certain que nous ne pouvons pas ou ne voulons pas (?) inverser l'utilisation (ou la mauvaise utilisation) de ce moyen de communication.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les NOUVEAUX médias (antisociaux) ... dont l'évolution de l'utilisation (et je répète de l'abus) est inéluctable. Tous les membres de la famille, les connaissances, l'école, ... s'accordent à dire que les jeunes y sont les plus exposés.

Le seul remède que nous pouvons apporter, en tant que collectionneurs, est d'accroître un peu plus notre cohésion sociale, d'élaborer plus de coopération entre les cercles, d'utiliser davantage les sites web tels que: **klbp-antwerpen.be, frcpb.be, themaphila.be, wefis.be, rcpw.be, cerphilatelie.be**, ...

Pour être clair, il ne s'agit pas d'une lamentation d'un "collectionneur de timbres" frustré, mais d'un appel à une coopération encore plus étroite dans un monde de la collection qui évolue de plus en plus rapidement... et certainement tant qu'il y aura encore des collectionneurs (!).

Et pour ceux qui l'ignoraient jusqu'à présent ... **B**



Carte de membre F.R.C.P.B.

Tous les membres qui reçoivent Belgaphil doivent avoir reçu une carte de membre de la F.R.C.P.B. ou être en mesure d'en demander une à leur association. Les cartes de membre pour 2023 sont de couleur bleu clair. (voir ci-contre). Les numéros de membres donnent accès à une loterie annuelle et sont publiés ci-dessous.

Tombola 2023 - Tombola

Êtes-vous en possession d'une des cartes fédérales **bleues** gagnantes ci-dessous? Envoyez-la à **Bernard Péters**, Rue des Combattants 82, 7730 Néchin pour recevoir votre prix. N'oubliez pas d'indiquer au **verso** de la carte votre nom et votre numéro de compte bancaire pour recevoir le montant de 25 €.

Les numéros gagnants sont : 164 – 295 – 666 – 986 – 1186 – 1695 – 2057 – 2773 – 2810 – 3150 – 3702 – 3895 – 4055 – 4822 – 5208 – 5595 – 5918 – 6705

La philatélie en grand danger

lecteur de cartes de la société SumUp



Marc De Mesmaeker
secrétaire du RCPW (n°260)

Les efforts d'introduction des terminaux de paiement électronique au sein des clubs philatéliques sont très décevants. Pire encore, l'acceptation même des clubs philatéliques par les organismes financiers est en péril. Voici un compte-rendu de l'expérience malheureuse vécue par mon club le RCPW, ainsi qu'une mise en garde adressée à l'ensemble du secteur philatélique concernant des pratiques pour le moins interpellantes ... et dangereuses pour l'avenir de notre hobby.

Le Royal Club Philatélique de Wavre, est actif depuis 1958 (donc 65 ans d'activité) et compte actuellement près de 90 membres. Dans le cadre de nos réunions, nous effectuons des ventes inter-membres. Dans le cadre de ces ventes, nous avons fait l'acquisition en novembre 2022 d'un lecteur de cartes de la société SumUp. L'utilisation de ce lecteur était grandement appréciée par nos membres pour effectuer les paiements de leurs achats par carte bancaire.

Fin avril 2023, nous avons été contacté par SumUp pour ... compléter notre profil (donc après 5 mois d'utilisation !). Après avoir fourni les renseignements demandés (copie de nos statuts, identification des dirigeants du club etc.), nous avons reçu un refus de SumUp de continuer le partenariat avec notre club. SumUp ne peut pas être utilisé comme moyen de paiement dans notre secteur d'activité car la philatélie est considérée à risque de blanchiment d'argent, placée au même rang que les services de rencontres pour adultes, les armes à feu, les matériels de consommation de drogue, ... !!!

Nous avons essayé de faire valoir nos droits et de les faire revenir sur leur décision, mais nous nous sommes heurtés à un refus catégorique (profil clôturé, décision irréversible). Nous sommes même passés à la radio francophone sur Vivacité dans une émission d'aide aux consommateurs intitulée "SOS Pigeons", mais sans plus de résultat, nous nous heurtons à un mur. Notre intervention (20 minutes) peut être visionnée ici : <https://www.rcpw.be/sos-pigeons/>

Nos arguments avancés étaient les suivants (et j'imagine qu'ils sont valables pour la majorité des clubs philatéliques) :

- paiements de faible montant : de quelques euros à maximum 100-150 euros.
- paiements uniquement effectués par nos membres, aucun paiement de non-membres ou de personnes non identifiées.
- nous ne proposons aucun paiement électronique sur internet, uniquement en présence physique de nos membres lors de nos réunions.
- parfaite traçabilité des opérations (nom vendeur - nom acheteur - description de la pièce - prix de vente - date ...)
- les paiements électroniques sont bien mieux traçables que les paiements en liquide.
- aspects sécuritaires pour nos membres souvent âgés, devant se rendre à un automate (toujours moins nombreux) pour retirer du liquide.
- notre club pratique de la philatélie classique, pas de philatélie spéculative où des pièces rares et coûteuses sont proposées, nous ne sommes pas une maison de vente aux enchères de timbres.



Bref, cette décision arbitraire de SumUp est totalement injuste; le volume et le montant des transactions opérées par notre club ne justifient pas une telle classification.

Je tenais à vous informer des pratiques pour le moins inadaptées de cette société vis-à-vis de notre secteur philatélique. Nul doute que d'autres clubs seront dans la même situation que nous, je pense donc qu'il est intéressant de leur communiquer notre expérience afin qu'ils n'essuient pas les mêmes déconvenues que nous en essayant de faire confiance à SumUp pour le confort de leurs membres.



Afin d'informer le plus grand nombre de philatélistes, nous avons également publié un article dans le magazine français « Timbres Magazines » de juillet-août 2023. Nous avons également informé « Stanley Gibbons » de cet état de fait.

Je peux admettre qu'il y a une forte pression des autorités fiscales pour diminuer les risques de blanchiment, notamment en tenant à l'œil et en contrôlant autant que possible tout mouvement de biens mobiliers faciles à transporter (meubles, antiquités, monnaies de collection, timbres, etc...). Ils veulent en savoir l'origine, qui sont les vendeurs et acheteurs, comment l'achat a été payé et par quel moyen, et ceci afin de pouvoir découvrir toute indication qui pointerait non seulement vers un trafic régulier de telles pièces mais aussi vers des intervenants non corrects ou illégaux. Il s'ensuit que les douanes et autorités financières demandent de plus en plus aux banques et autres intervenants financiers comme SumUp de leur fournir des informations et ceci demande un effort qui n'est pas rémunéré. Et quand les montants concernés sont aussi limités que dans notre club, SumUp a sans doute estimé que cela ne valait pas la peine de s'y intéresser.

La philatélie pourtant si populaire il y a quelques dizaines d'années court actuellement un grand danger. Outre l'accès limité aux moyens de paiement, de plus en plus de banques décident de rompre leur relation avec les clubs philatéliques, pour des raisons de pure rentabilité : surveiller nos entrées et sorties de fonds leur demande trop d'efforts en regard du volume que nous générions, il est donc plus facile et économique de rompre unilatéralement la relation. Plusieurs clubs sont ainsi menacés de devoir mettre la clé sous le paillasson...

Quel dommage alors que la F.R.C.P.B., les instances locales ainsi que de nombreux clubs font de gros efforts pour se dynamiser et se moderniser. La philatélie doit se réinventer, oui, mais de grâce donnons-lui les moyens de le faire! **B**



Agenda, Infos et Communiqués (Suite de la page 11)



Le **Cercle royal philatélique de la Vallée de l'Escaut** (342) organisera le **Dimanche 17 mars 2024** de 9h à 15h sa **42^{ème} bourse des collectionneurs**. Lieu: «**Salle de la Maison du Village**» Rue du Marais de l'Eglise à 7622 Laplaigne. Autoroute E42 - Sortie 31 - Itinéraire fléché - entrée gratuite.

Renseignements: Jean-Claude CEYX Tel. 069/22 94 40



De vereniging **ANTWERPFILA** (-) organiseert op **vrijdag 29 en zaterdag 30 maart 2024** van 10u. tot 17.u een **94ste editie grootste internationale postzegel- en muntenbeurs van België**. met précompetitieve Antwerpen en voorverkoop van nieuwe postzegels:

- EuropaPost gemeenschappelijk
- Thema Bedriegd onderwaterleven
- Bijzonder baltsgedrag in België
- Hedendaagse dans
- een Belgische geografie

Plaats: **Antwerp Expo, Jan van Rijswijcklaan 191 – 2020 Antwerpen**.

Info: **Joeri Liekens - joeri.liekens@gmail.com - info@antwerpfila.be**, Tel.: +32 473/24 37 92
Website: www.antwerpfila.be



7-8-9/06/2024
Brabantfil24.be

**National Kampioenschap voor Filatelie – Championnat National de Philatélie
Nationale Meisterschaften der Philatelie – National Championship of Philately**



avenue de l'Atomium
Atomiumlaan
1020 Brussels (BE)
Via Parking 1

www.brabantfil24.be

Agenda, Infos et Communiqués



L'AMICALE Royale Hennuyère des Cercles Philatéliques (354) organisera le **20 janvier 2024** de 9h à 17h **l'exposition philatélique précompétitive régionale Hainaut-Namur** avec prévente des nouveaux timbres-poste:

- Motos emblématiques de Belgique
- Kiosques à musique
- Surprenant art du verre
- Inventeurs belges : Leo BAEKELAND

Lieu: **Institut Saint André – Rue du Parc , 6 – 6000 Charleroi.**

Info: **DELOGE Philippe – 071/87.94.00 – delogephil@gmail.com**



De postzegelclub **De Poststempel Ichtegem** (965) organiseert op **13 januari 2024** van 8u. tot 16u. haar **Grote Postzegelbeurs** in de zaal **De Ster, Engelstraat 54 te 8480 Ichtegem.** Gratis toegang.

Info: **Martine Feys Tel. 0474/70 21 87 - e-mail: martine.feys@proximus.be**



De **Koninklijke Kieelse Postzegelkring** (111) organiseert op **zaterdag 27 januari 2024** van 9u. tot 15u.30 haar **31ste NATIONALE RUILBEURS** in zaal **SCOUTS 28 ZAOEJA, Klaverbladdreef 1 te 2660 Antwerpen - Hoboken.**

Toegang gratis. Ruime parking.

Info: **Luc Impens, Tel.: 0479/69.01.51 - e-mail: luc.impens@skynet.be**



De **Koninklijke Lokerse Postzegelkring** (812) organiseert op **zondag 18 februari 2024** van 9u. tot 16u. haar **40ste nationale postzegelbeurs** in **Fuifzaal sport- en jeugdcomplex, Sportlaan 2 te 9160 LOKEREN.** Toegang gratis, ruime parking op loopafstand, cafetaria met zithoek, broodjes en soep.

Info: **Marc Wulteputte, tel.: 09/348.63.10 e-mail: marc.wulteputte@skynet.be**



De **Koninklijke Philatelic Club COSMOS** (110) organiseert op **zaterdag 24 februari 2024** van 9u. tot 15u. haar **12de Nationale Ruildag** in **Zaal BOWLING STONES, Autolei 113 te 2160 Wommelgem.** Toegang gratis, ruime parking, cafetaria, tombola.

Info: **Christophe Willems, tel.: 0472/46.57.31 e-mail: willems.cosmos@telenet.be**



De **Filatelierring 'De Postlijon' van Boortmeerbeek** (228) organiseert op **zondag 3 maart 2024** van 8u.30 tot 15u. haar **23ste nationale FILATELIEBEURS** in **Cafetaria van de Sporthal aan Sportveldweg 6 - Boortmeerbeek.** Toegang gratis, Toegankelijk voor allen - ruime parking - NMBS nabij.

Info: **Ida Van Rillaer – Kwijtveldstraat 26 te 3190 Boortmeerbeek Tel 015 51 52 88 - secretariaat@depostlijon.net – www.depostlijon.net**



L'Amicale Royale Hennuyère des Cercles Philatéliques (354) organisera le **samedi 9 mars 2024** de 9h à 16h sa **23^e grande bourse des collectionneurs.**

Lieu: **Institut Saint André – Rue du Parc , 6 – 6000 Charleroi.**

Renseignements : **DELOGE Philippe – 071/87.94.00 – delogephil@gmail.com.**



Le **Cercle Philatélique "Les Timbrés" d'Ham-sur-Heure** (392) organisera le **samedi 9 mars 2024** de 9h à 15h sa **15^e bourse d'échanges TOUTES COLLECTIONS.** Lieu: **Salle «Le Hublot» Rue de l'Eglise à 6120 Beignée.** entrée libre - accessible aux personnes à mobilité réduite - bar et pistolets fourrés

Renseignements: **Vincent Materne, tél. 0472/45 65 31 – 071/43 95 42 - email: vincent.materne@gmail.com**

Prochaines expositions internationales



Lars Jørgensen **Koenraad Bracke**
le responsable de la le responsable
discipline expositions adj.de la discipline
expositions



EFIRO 2024

2024

Site web : www.efiro.ro

Exposition européenne FEPA avec toutes les classes.
Clôture des inscriptions. 6 inscriptions belges.

Le responsable de la discipline: Lars Jørgensen (lars.jorgensen.fs@gmail.com)

17-20 avril



PhilaKorea 2024

Site web : -

Exposition mondiale spécialisée FIP. Les détails suivront plus tard.

Le responsable de la discipline: Koenraad Bracke (kobra22@telenet.be)

Seoul, Corée du Sud

15-19 août 2024



HAFNIA 24

Site web : www.hafnia24.com

Exposition européenne FEPA avec toutes les classes. Frais de cadre : 60 €/cadre.
Les exposants doivent s'inscrire avant le 15^e décembre 2023.

Le responsable de la discipline: Koenraad Bracke (kobra22@telenet.be)

Copenhague, Danemark

17-20 octobre 2024



EuroPhilEx 2025

Site web : <https://europhilex2025.co.uk>

Exposition européenne FEPA avec la plupart des classes. Les détails suivront plus tard.
le responsable de la discipline n'a pas encore été nommé. En attendant, adresser toutes
questions à Lars Jørgensen (lars.jorgensen.fs@gmail.com)

8-11 mai 2025



BOSTON 2026

Boston, USA

25-28 mai 2026

Site web : <https://boston2026.org>



Exposition mondiale FIP avec toutes les classes. Les détails suivront plus tard.

le responsable de la discipline n'a pas encore été nommé. En attendant, adresser toutes
questions à Lars Jørgensen (lars.jorgensen.fs@gmail.com)

B

Fichiers d'adresses Belgaphil - changements d'adresse

Les changements d'adresse doivent toujours être communiqués à votre
secrétaire au sein de votre association. Votre changement d'adresse sera
ensuite communiqué par votre secrétaire par courrier électronique à l'attention
de l'administrateur du fichier Léon Poncé et en CC Rudy De Vos:
leon.ponce@gmail.com - rudy.devos2@telenet.be

RAPPEL

Le cabinet des curiosités

Le déménageur



Kristel Kouwer

Collectionneur de cartes postales

Depuis des décennies, les hommes ont cherché à se distinguer du reste de leurs pairs. Que ce soit dans le monde de la musique, de la littérature, des arts plastiques ou du sport, chacun veut être remarqué et apprécié. Et il faut bien l'avouer, même dans le domaine de la philatélie et de la cartophilie, le mot «streber» n'est pas un concept inconnu.

Repousser ses propres limites et relever le défi de mieux performer réside probablement en partie dans la nature humaine. Quelle que soit la motivation de cette envie intérieure, elle ne peut être ignorée ou niée. Les performances nationales sont une chose, mais pour ceux qui portent le monde dans leur poche, le circuit international est à portée de main. L'existence même du Livre Guinness des Records, dont la première édition a été publiée en 1955, prouve l'esprit de compétition de l'homme.

Tout récemment, une carte postale m'est littéralement tombée dans les mains et m'a surprise. Qu'est-ce que c'était ? Et qui était «Le Déménageur», un homme remarquable qui s'est indéniablement battu contre lui-même. Nous sommes en 1889, bien avant que le Livre Guinness des records ne fasse son apparition.

Sur la carte postale illustrée ci-dessous, nous faisons connaissance avec M. Baruet, surnommé «Le Déménageur». L'Exposition Universelle de Paris de 1889 a été principalement caractérisée par la tour Eiffel construite spécialement pour cet événement de grande envergure. Le centenaire de la prise de la Bastille y a également été commémoré. Commerçants, industriels, inventeurs et visiteurs du monde entier ont été attirés par cette exposition universelle. Des héros solitaires, parmi lesquels je compte Baruet, étaient également présents. Au championnat de boxe à l'occasion de l'Exposition Universelle de Paris, Baruet arrache la victoire. Mais «Le Déménageur» était bien plus que cela. Il n'était pas seulement le détenteur du record, mais aussi le concepteur d'une charrette à bras de 1200 kilos! Cependant, la cascade la plus difficile manquait encore à son palmarès.

En se basant sur les récits de Jules Verne, «Le Déménageur» a effectué un voyage autour du monde, pas en 80 jours mais en 20 mois, sur une distance de 10.000 kilomètres et ce en poussant un tonneau de 300 kilogrammes. Vous parlez d'une belle cascade!

La carte postale a été réalisée par les photographes parisiens Etienne et Louis-Antoin Neurdein. Ils ont fondé leur maison d'édition vers 1885 et ont commencé à publier des cartes postales illustrées. Et coïncidence ou non, les deux frères remportent plusieurs prix à l'Exposition Universelle de Paris de 1889. La maison d'édition a respectivement paru sous les noms de Neurdein & C°, Neurdein-Frères, et ND. Phot. Le logo se trouve en bas à gauche du verso de la carte postale.

La destination finale de la carte postale était la commune française de Saint-Biez-en-Belin, située dans le département de la Sarthe et faisant partie de l'arrondissement du Mans, dans le Pays de la Loire. La municipalité voisine est Écommoy et c'est là qu'a eu lieu l'estampillage de cette carte postale le 13-06-1910. C'est d'ailleurs expressément indiqué dans l'adresse du destinataire: «Sarthe par Écommoy».

Des champions solitaires, comme Baruet, ont pu gagner un peu d'argent lors de leurs voyages autour du monde en vendant leurs cartes postales aux spectateurs en cours de route. Il me semble probable que c'est entre 1907 – date d'émission du timbre utilisé ici - et 1910 – date de son oblitération - que Baruet a entrepris ce voyage. Quel déménagement!

La bataille la plus féroce est menée avec soi-même!

B



Verso de la carte postale de Baruet, affranchie et envoyée à Saint-Biez-en-Belin avec le timbre français 'Semeuse sur fond plein sans sol' Y&T n°138 de 10 centimes (1907) avec cachets dateurs d'envoi 12-06-1910 et d'arrivée 13-06-1910.



Agrandissement du cachet dateur d'arrivée d'Écommoy le 13-06-1910



Source: carte Google Maps

Les Grenadiers, premières troupes d'élite belges



Patrick Libbrecht: Vice-Président
K.F.V. De Leie-Philatelic Club Kortrijk

Le terme "grenadiers" a été utilisé pour la première fois au XVI^e siècle. Il s'agissait de soldats qui marchaient devant les troupes attaquentes avec un sac rempli de petites bombes et qui lançaient ces petites bombes sur l'ennemi. Les soldats devaient être grands et forts pour pouvoir lancer facilement les projectiles vers l'ennemi, et comme l'armement de ces obus n'était pas une tâche facile, on ne recrutait que les meilleurs soldats.

Les Grenadiers qui ont commencé à se former ont rapidement acquis le statut de soldats d'élite, un statut qui, en plus de leur salaire plus élevé, leur apportait d'autres avantages tels que des vêtements et une meilleure nourriture.

En Belgique

Le 8 mai 1837, le roi Léopold 1^{er} crée le "Régiment des Grenadiers et Voltigeurs réunis". Il s'agit de la fusion de l'élite de chaque quatrième bataillon de Voltigeurs. Chaque bataillon se compose de six compagnies de 100 hommes chacune. Il reste cependant des divisions détachées du corps dans lequel ils ont été recrutés, ce qui pose de nombreux problèmes en termes d'administration et d'entretien. Les deux compagnies de Voltigeurs du régiment sont incorporées au régiment des Chasseurs-Carabiniers à partir du 5 mars 1850. Dès lors, le régiment n'est plus composé que de Grenadiers et porte le nom de "Régiment de Grenadiers". Toutefois, on trouve encore une compagnie de Grenadiers dans chacun des 12 régiments de ligne.



Fig. 1 : Les deux seuls timbres belges montrant les Grenadiers.

Les compagnies en service dans les régiments de ligne sont supprimées le 12 mai 1859, et les seuls Grenadiers de notre armée sont désormais réunis en un seul régiment, qui porte désormais le nom de "Régiment des Grenadiers". De 1864 à 1867, un bataillon de Grenadiers fait partie du corps expéditionnaire pour le Mexique, chargé de défendre la couronne de l'empereur Maximilien et de son épouse l'impératrice Charlotte, fille du roi Léopold 1^{er}.

A partir de 1882, sous l'impulsion du Roi Léopold II, de nombreux Grenadiers participent à des "travaux de civilisation" en Afrique centrale. Le 8 mai 1887, le régiment commémore le 50^e anniversaire de sa création. Cette commémoration prend la forme de ce que l'on appellerait aujourd'hui des "journées portes ouvertes" et se déroule en présence du Roi, du Prince Baudouin et du Ministre de la Guerre, l'après-midi à la caserne Sainte-Elisabeth.

En 1901, après 60 ans d'existence, les Grenadiers quittent la caserne Sainte-Elisabeth pour s'installer dans leurs nouveaux locaux qui prennent le nom de "Caserne Prince Albert". Les 23, 24 et 25 janvier 1912, les célébrations du 75^e anniversaire du régiment s'y déroulent. La cérémonie principale a lieu le 23 juin en présence du Roi.



Fig. 2 : A gauche l'uniforme de parade,
à droite l'uniforme de combat.



Fig. 3 : Roi Léopold 1^{er}, fondateur du Régiment des Grenadiers en Belgique.

1914-1918

Le 29 juillet 1914, le régiment est dédoublé en 1^{er} et 2^e régiments de grenadiers. Ils participent héroïquement aux combats autour d'Anvers, où ils s'illustrent lors des différents raids d'août et d'octobre 1914. Ils jouent un rôle actif et courageux dans la bataille de l'Yser. A Tervae, ils se distinguent à l'occasion d'une contre-attaque, déployée pour repousser l'ennemi qui a franchi l'Yser. Compte tenu des pertes subies lors des combats autour d'Anvers et lors de la bataille de l'Yser, le 7 novembre 1914, les deux régiments doivent être fusionnés en un seul. Le 25 décembre 1916, son régiment sera à nouveau dédoublé. En avril 1915, grâce à une résistance héroïque, le régiment réussit à repousser une attaque féroce à Steenstraete.

Lors de cette attaque, les Allemands utilisent pour la première fois des gaz toxiques.

Lors de l'offensive de libération, les Grenadiers se sont fait remarquer en attaquant les hauteurs autour de Passendale en septembre 1918 et en repoussant les troupes adverses jusqu'aux frontières de Roeselare. En reconnaissance de la conduite héroïque des Grenadiers, le drapeau du régiment porte en lettres d'or les glorieuses mentions ANTWERPEN - IJZER - TERVAETE - STEENSTRAETE - PASSCHEN-DAELE et est décoré de l'emblème de l'Ordre de Léopold.



Fig. 4 : Carte postale : Fanfare des Grenadiers avec le célèbre bonnet en poils d'ours.

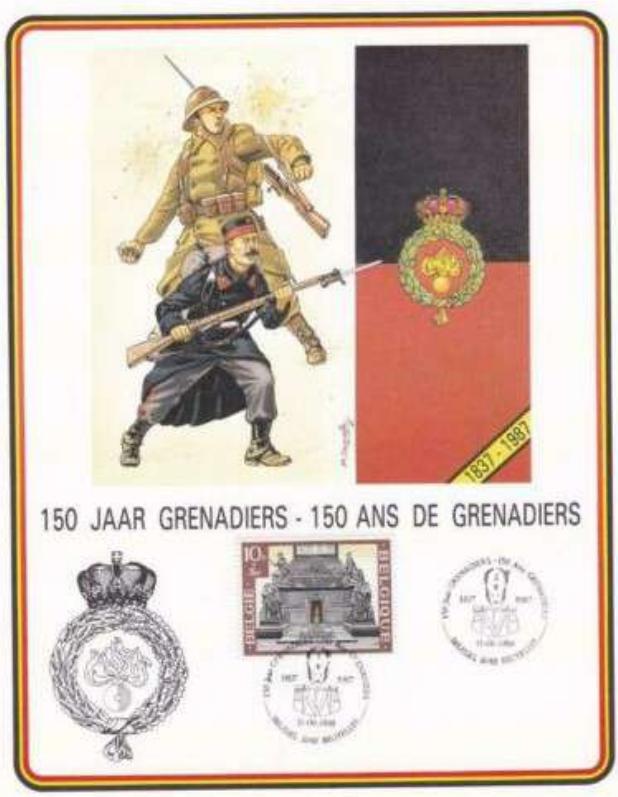


Fig. 5 : Feuillet émis à l'occasion des 150 ans des Grenadiers



Fig. 6 : Carte postale : l'équipement de base des Grenadiers au début de la Première Guerre mondiale.





Fig. 7 et 8 : Cartes postales : les Grenadiers en action

La journée des Grenadiers

La date du 22 avril est choisie comme JOURNÉE DES GRENAIDIERS. Cette date marque le début des combats où la résistance héroïque du régiment lui permet de limiter la brèche ouverte par les Allemands sur le flanc droit de l'armée belge. Les Allemands utilisent pour la première fois des gaz toxiques à partir de Steenstraete le 22 avril 1915. Steenstraete est un hameau situé le long du canal d'Ypres, qui se composait alors d'environ huit petites maisons, construites en croix autour du pont. L'une de ces maisons formait la frontière entre le secteur belge (les positions des Grenadiers) et le secteur français. Le 22 avril à 17 heures, un violent bombardement éclate soudain sur les positions françaises et celles des Grenadiers. Peu après, des fumées cuivrées s'échappent des premières positions ennemis, formant bientôt un nuage et poussées par le vent à plat vers les défenseurs de Steenstraete. Bientôt, les positions françaises voient des soldats se prendre la gorge et s'effondrer. D'autres reculent en panique : ce sont des gaz toxiques. L'infanterie allemande suit de près et parvient facilement à franchir le canal entre Steenstraete et le sas. La liaison entre les armées française et belge est rompue. Sur ordre du commandant du régiment des Grenadiers, les bataillons de piquet et de repos entrent dans le champ de bataille et occupent une position de barricade entre le canal et la limite nord du hameau de Lizerne. Le 23 avril, la bataille fait rage, les Allemands occupent le hameau de Lizerne et lancent une attaque vers le moulin pour atteindre le flanc droit du régiment. Ils sont accueillis par un feu nourri et sont stoppés et repoussés par une attaque des Grenadiers baïonnette au canon. Dans la nuit du 24 au 25 avril, le régiment est relevé par le 3^e régiment de ligne et entre en cantonnement à Oostvleteren et Elsendamme.

L'entre-deux-guerres

Après la mission d'occupation en Allemagne, le régiment retourne en garnison à la caserne Prince Albert à Bruxelles le 5 octobre 1919. Il y reste jusqu'en septembre 1939, période interrompue uniquement pour une mission d'occupation dans la région de Rurh de fin juin à fin novembre 1924. Le 22 avril 1921, un mémorial sous forme de plaque de bronze est inauguré dans la cour intérieure de la caserne Prince Albert. En présence du Roi, du ministre de la Défense nationale, d'un grand nombre d'autorités civiles et militaires et d'une foule d'anciens Grenadiers, accompagnés de leurs familles.

Le 17 février 1934, le roi Albert I^{er} décède à Marche-les-Dames. Les funérailles ont lieu le 22 février et huit sous-officiers des Grenadiers le portent sur l'épaule jusqu'à son lieu de repos. Dix-huit mois plus tard, le 3 septembre 1935, les Grenadiers ont le triste honneur de porter également la Reine Astrid dans sa tombe. Peu après la mort du roi Albert I^{er}, le 22 avril 1934, le monument de Steenstraete est inauguré au moulin de Lizerne en présence du roi Léopold III et du ministre de la Défense nationale.

Du 7 au 13 mai 1937, le régiment fête son centenaire. A l'occasion de ce centenaire, un certain nombre de cérémonies et de festivités sont organisées, mettant notamment en valeur l'histoire du régiment. La revue d'armes a lieu le 9 mai en présence du Roi.

La campagne des dix-huit jours

Le 10 mai 1940, après huit mois de mobilisation et de prises de positions diverses, le 1^{er} Régiment de Grenadiers tient un sous-secteur dans la région de Tessenderlo. Le 11 mai, il se replie de nuit sur ordre vers la ligne Koningshooikt-Waver, où il arrive le 13, après des marches épisantes, et prend position dans le sous-secteur de Blauwenhoek au sud de Lier. Le 16 mai, après plusieurs contacts avec l'ennemi, les Grenadiers rompent le combat à la nuit tombée et le Régiment se replie sur ordre vers le canal de Terneuzen. Dans le courant du 18 mai, les Grenadiers atteignent le canal et s'installent dans leurs cantonnements. Le 19 mai, des travaux défensifs sont entrepris sur la rive ouest au large de Sas van Gent. Le 21, il y a de nombreuses escarmouches avec l'ennemi, qui se terminent toutes en faveur des Grenadiers. Le 22 mai, le régiment est relevé par le 2^e régiment de Carabiniers Cyclistes et se rend sur ordre au canal



Fig. 9 : Timbre-poste : Roi Albert I^{er}.



Fig. 10 : Image commémorative du commandant Kaeckenbeeck

La Résistance

Le 4 juin 1940, le commandant KAECKENBEECK prend les premiers contacts qui aboutiront à la formation des Grenadiers de la Résistance de l'Armée Secrète. Diverses missions sont menées en coordination avec d'autres groupes similaires et avec les forces alliées. Plus de 100 Grenadiers meurent au cours de ces missions et dans les camps de concentration.

Après la Seconde Guerre mondiale

Après la libération, la 4^e brigade d'infanterie est constituée en 1945 et prend le nom de 4^e brigade d'infanterie STEENSTRAETE le 7 février 1945, en souvenir du passé des Grenadiers. Le 27 mai 1946, la brigade perd ce nom glorieux et ce sont ses bataillons qui reprennent le nom et les traditions des anciens régiments. Le 2^e bataillon de la 4^e brigade d'infanterie devient le 1^{er} bataillon de grenadiers.

Après près de 100 ans de cantonnement à Bruxelles, les Grenadiers sont cantonnés à BÜREN en 1946, à Aix-la-Chapelle en 1947 et, à partir de février 1951, à SOEST à la caserne Steenstraete. Pendant l'exposition universelle de 1958 à Bruxelles, le régiment séjourne à la caserne Luchtbal à Anvers. Le régiment participe à l'ouverture de l'exposition universelle et y envoie de nombreux détachements d'honneur.

Les 24 et 25 mai 1960, une compagnie de Grenadiers part pour Kamina au Congo. Ils y agissent pour la protection des intérêts moraux et matériels de notre pays. Le 2 septembre, ils sont de retour en Belgique, mais interviendront encore plusieurs fois dans notre colonie.

De 1992 à nos jours

Peu à peu, les différentes unités de notre armée se voient confier d'autres missions, sont fusionnées et supprimées. Bien entendu, cela se fait par étapes, d'autant plus que nous recevons également d'autres missions dans le cadre de l'OTAN. Cependant, les Grenadiers ont un dernier souverain à enterrer. Le 31 juillet, le roi Baudouin meurt et est porté à sa tombe par les Grenadiers le 7 août, comme le veut la tradition des sous-officiers des Grenadiers. En 1994, les Grenadiers ont reçu une nouvelle bannière représentant les lieux où ils ont héroïquement défendu le pays. Aujourd'hui, ils font partie de ce que l'on appelle les "forces spéciales" et participent à de nombreuses missions sur le terrain, même si ce n'est plus sous le nom des Grenadiers, mais toujours avec la même attitude. B

Source: www.grenadiers.be > eens grenadier steeds grenadier

de dérivation de la Lys. Le régiment y arrive le 23 mai et commence immédiatement à organiser les défenses au large du village de Balgerhoeke. Les combats sont intenses le 24 et le régiment est relevé par le « 7th Jagers on Foot » le 25. Il est transféré dans la région de Roeselare pour renforcer le 4^e corps d'armée qui y est en difficulté.

Le 26 mai, ils arrivent dans la région de Roulers, où ils reçoivent l'ordre de se positionner d'urgence en défense pour couvrir le 9^e régiment de ligne qui se regroupe. Le lendemain, les premières escarmouches ont lieu avec les Allemands. Les Grenadiers sont positionnés près du château de Rumbeke et leur résistance acharnée empêche les Allemands de franchir leurs positions. Pendant la nuit, ils reçoivent l'ordre de battre en retraite et, le 28 mai, ils doivent cesser le combat, l'armée belge ayant abandonné. Dans la confusion des jours suivants, ils parviennent en grande partie à échapper à la capture et au contrôle des Allemands. Le 1^{er} juin, le régiment est effectivement dissous, mais beaucoup se sentent appelés à poursuivre le combat.



Fig. 11 : Carte Postal: La Caserne Steenstraete à Soest

Cachets de relais - Cachets à étoiles etc.



Luc Selis

Vice-président F.R.C.P.B. pour Flandre

Au cours des dernières années, j'ai dû constater que, même parmi les philatélistes expérimentés à très expérimentés, il existe une certaine confusion au sujet des cachets de relais, des cachets à étoiles et de tout ce qui peut ou ne peut pas en faire partie. Dans plusieurs articles, présentations et même lors d'expositions, cette confusion se manifeste à plusieurs reprises, ce qui donne malheureusement lieu à des discussions interminables, qui témoignent généralement d'un manque de connaissances de base.

Il a donc semblé utile de dresser un aperçu aussi complet que possible pour éviter toute confusion supplémentaire. Les types de bureaux de poste suivants sont abordés ci-dessous :

- BUREAU DE DISTRIBUTION
- BUREAU DE DÉPÔT
- BUREAU DE RELAIS
- BUREAU DE DÉPÔT-RELAIS
- HALTE LOCALE
- HALTE MOTORISÉE
- AGENCE POSTALE

Certaines des désignations ci-dessus peuvent se retrouver ensemble à certaines périodes. Il est donc important d'établir d'abord une chronologie avec les principales dates des différentes réformes de la Poste belge qui ont affecté les types et les fonctions des bureaux de poste.

- 1836 : Début de la Poste rurale (facteurs ruraux)
- 1867 : 64 facteurs de relais supplémentaires, en plus de 407 bureaux de poste
- 1875 : Création de bureaux de sous-perception
- 1880 : Création des bureaux de collecte (Dépôt)
- 1881 : Création des bureaux de Transfert (Dépôt-Relais)
- 1899 : Création des Agences
- 1928 : Création des Haltes (ordinaires)
- 1936 : Total de 2.800 bureaux
- 1953 : Création des Haltes Motorisées
- 1995 : Fin de toutes les sortes de bureaux auxiliaires.

BUREAUX DE DISTRIBUTION 1858-1863

Les bureaux de distribution, également appelés bureaux auxiliaires, constituent le premier type de bureaux dont le cachet à date est marqué d'une (d'une sorte d') étoile. Ce sont les véritables précurseurs des bureaux de relais. Ils existaient bien avant l'apparition des premières étoiles dans leurs timbres à date.

Il est à noter que les timbres à date n'étaient pas utilisés pour annuler les timbres durant cette période. Les premiers timbres à date avec étoiles sont apparus dans les bureaux de distribution en 1858.



Cachet à date du
bureau de distribution
de DOUR en service
avant 1858



Cachet à date du bureau de distribution de Paliseul 1858 avec 2 "étoiles" dans la couronne. Type I double cercle avec indication de l'heure au type heure double.



Bureau de distribution ENGIS et WAERSCHOOT, les deux au type I en 1859

A partir de 1860, un nouveau type de cachet à date pour les bureaux de distribution apparaît : le double cercle devient un simple cercle et l'indication de l'heure devient désormais du type heure simple.



Bureau de distribution de RANCE, type I en 1860



Cachet à date du bureau de distribution de WAESMUNSTER en 1861, deuxième type.
L'étoile est formée d'une croix et de 4 points à ses angles et le cercle intérieur a disparu de la couronne.



Cachet à date du bureau de distribution de OBOURG en 1862, deuxième type

Après 1863, les timbres à étoile ci-dessus ont disparu des bureaux de distribution.

FACTEURS DE RELAIS 1867-1881

Un ordre de service du 4 mai 1867 crée un nouveau type de facteur : le FACTEUR DE RELAIS. Il s'agit en fait d'une extension du réseau des facteurs ruraux (mis en place en 1836) qui s'explique par le fait que de nombreux facteurs ruraux se plaignent de la longueur de leurs tournées. Les facteurs de relais ont été introduits dans 64 communes différentes, où ils tenaient des permanences d'une heure maximum par jour, mais avec des services très limités. Un cachet linéaire encadré avec le texte RELAIS DE a été introduit pour estampiller les envois postaux qu'ils recevaient dans leur(s) bureau(x).



Cachet à date du bureau de distribution de COURT-ST-ETIENNE en 1863, deuxième type



Cachet à date du bureau de distribution de POIX en 1863, deuxième type.
En fait, il s'agit d'une variante "tardive" du type II : l'étoile a été légèrement modifiée.



FACTEURS DE RELAIS.

Art. 37. Les cantons qui présentent trop d'étendue pour être desservis dans leur entier par des facteurs ruraux partant du bureau même, sont desservis en partie par des facteurs ruraux appelés facteurs de relais.

La marche des facteurs de relais est réglée par l'Administration, qui fixera aussi le lieu de leur résidence.

Art. 38. Ils reçoivent à chaque tournée des mains d'un facteur partant du bureau, les lettres qu'ils sont chargés de distribuer, ainsi que leur part daté et signé du Directeur, du Percepteur ou du Distributeur, sous la surveillance duquel ils sont placés.

Ce part, semblable à celui du facteur partant du bureau, est rapporté par ce dernier à la tournée suivante.

Le facteur partant du bureau tient compte au Directeur, Percepteur ou Distributeur, du montant des taxes à recouvrer par le facteur de relais et il s'en fait rembourser lors de la remise des lettres à ce dernier.

Les facteurs de relais remettent aux facteurs partant du bureau, les lettres qu'ils ont recueillies dans les boîtes.

Art. 39. Une surveillance sévère est particulièrement recommandée aux Directeurs, Percepteurs et Distributeurs, sur les facteurs de relais.

Extrait de l'ordre de service de 1867 portant création des facteurs de relais

Ces cachets ne comportaient pas d'indication de date et n'étaient pas non plus utilisés pour oblitérer les timbres. Le cachet à date n'était apposé que dans le bureau de (sous-)perception dont dépendait le facteur de relais. L'appellation de facteur de relais a été supprimée en 1881.



Carte-correspondance de 1873 avec le cachet encadré du relais de MARLOIE, dépendant de Namur(Station)



Carte-correspondance de 1874 avec le rare cachet encadré du relais de TINTIGNY, dépendant de Marbehan



Carte-correspondance de 1877 avec le cachet encadré du relais de MESNIL-ST-BLAISE, dépendant de Dinant



Carte-correspondance de 1879 avec le cachet encadré du relais de WATERVLIET, dépendant de Caprycke



Carte postale de 1881 avec le cachet encadré du relais de LOPHEM, dépendant de Bruges

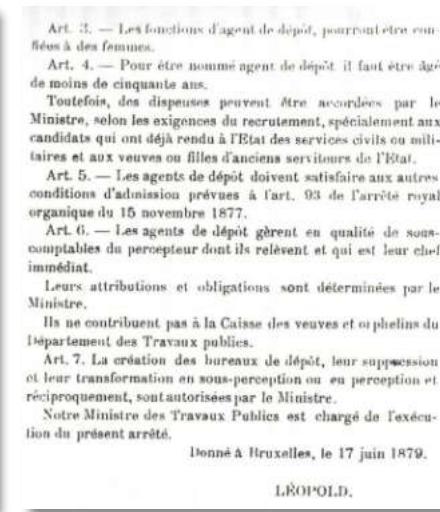
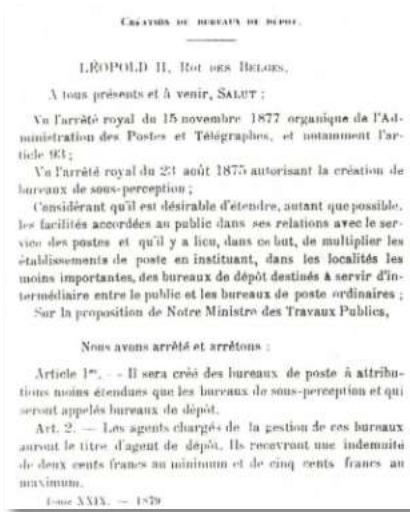
Lophem était un cas particulier. Lorsque les bureaux de relais ont été transformés en bureaux de dépôts et ont reçu un cachets à date avec étoiles, Lophem a été oublié. Ce n'est que par un Arrêté Royal du 8 avril 1892 (11 ans plus tard) que cette situation a été corrigée. Jusqu'à cette date, Lophem a continué à utiliser son cachet linéaire encadré.

BUREAUX DE DÉPÔT (1880-1922)

Les bureaux de dépôt (ou bureaux de prise en charge) ont été créés par l'Arrêté Royal du 17 juin 1879. Ils étaient censés être des bureaux temporaires et devaient être maintenus ou supprimés après un examen de leur efficacité. Ces bureaux se distinguent des bureaux de relais par plusieurs aspects :

- Ils étaient ouverts par un particulier
- Ils avaient des heures d'ouverture plus longues que les bureaux de relais
- Ils étaient équipés d'un cachet à date avec 2 étoiles
- Ils n'effectuaient pas de remise : le cachet ne pouvait être apposé à l'arrivée du courrier.

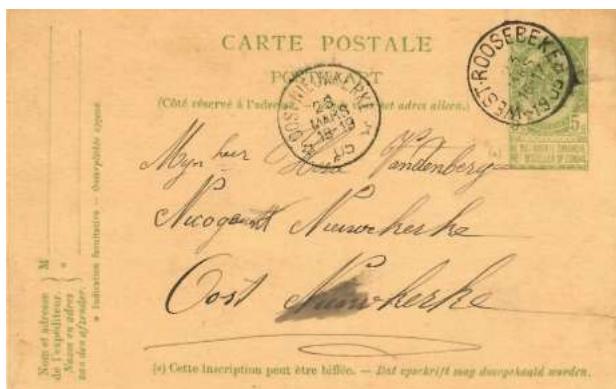
Au total, 148 bureaux de ce type ont été créés. Ils dépendaient également d'un bureau de perception, mais avaient moins de fonctions qu'un bureau de sous-perception. Ces bureaux ne sont donc pas des bureaux de relais : ils n'effectuent pas de remise et l'opérateur n'est pas un fonctionnaire de la poste.



L'A.R. de 1879 portant création des bureaux de dépôt



Bureau de dépôt de BAELEGHEM, dépendant de la perception de Scheldewindeke



Bureau de dépôt de WEST-ROOSEBEKE. A été élevé en sous-perception en 1884. En 1885, il a été redescendu en bureau de dépôt et en 1906 de nouveau élevé en sous-perception, dépendant de la sous-perception de Moorslede.

En raison des résultats (décevants) des évaluations prévues, la plupart des bureaux de dépôt ne sont restés ouverts que pendant quelques années, ils ont été fermés ou transformés en bureaux de dépôt-relais (voir ci-dessous) ou même en bureaux de sous-perception, en fonction du chiffre d'affaires réalisé et des besoins dans leur zone d'opération.

- 109 bureaux de dépôt ont été ouverts moins de 6 ans
- 25 bureaux de dépôt sont restés ouverts moins de 12 ans
- 14 dépôts sont restés ouverts pendant plus de 12 ans.
- Le record est détenu par HERSELT, qui est resté ouvert pendant 41 ans.

Il est important de comprendre qu'il ne s'agit pas de bureaux de relais, malgré leur cachet à étoiles.



Bureau de dépôt de STEMBERT, dépendant de la perception de Verviers.

A été transformé en sous-perception en 1922.



Bureau de dépôt de HERSELT. Ouvert en 1881, dépendant de la perception de Westerloo. C'est le bureau de dépôt qui a existé le plus longtemps et le dernier fermé en 1922.

BUREAUX DE DÉPÔT-RELAIS (1881-1990 +/-)

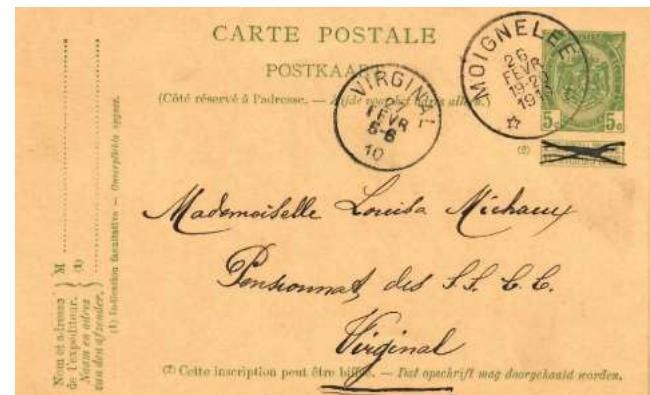
Les bureaux de dépôts-relais ont été créés par l'Arrêté Royal du 12 janvier 1881, donc assez peu de temps après la création des bureaux de dépôts. Ils dépendaient d'un bureau de perception et étaient gérés par un facteur de relais qui se trouvait dans son bureau une à 3 heures par jour lorsqu'il n'était pas en tournée.

Un bureau de dépôt-relais avait moins de compétences qu'une sous-perception, mais pouvait effectuer des transactions financières plus nombreuses et plus importantes qu'un bureau de dépôt (qui était tenu par un particulier). Il est également doté d'un cachet à date avec 2 étoiles.

Un bureau de dépôt-relais n'avait pas de comptabilité propre, celle-ci étant tenue par la perception dont il dépendait. Autre différence majeure avec un bureau de dépôt, ses facteurs remettent le courrier : on retrouve donc leur cachet sur les envois au départ comme à l'arrivée. Au maximum de l'expansion, on ne comptait pas moins de 274 bureaux de dépôt-relais.



Bureau de dépôt-relais de MEMBACH.
Ouvert en 1907, fermé en 1963. Pendant la 1^{re} Guerre mondiale, annexé par les Allemands.



Bureau de dépôt-relais de MOIGNELEE, ouvert de 1909 à 1957. Cachet de 28 mm (!). Deviendra sous-perception en 1957.



Bureau de dépôt-relais de NEUVILLE-EN-CONDROZ.
Ouvert de 1892 à 1930. Cachet de 23 mm. Deviendra sous-perception en 1930.



Bureau de dépôt-relais de PROVEN. Ouvert de 1899 à 1938. Contrairement à ce qui a été affirmé à gauche ou à droite, les bureaux de dépôt-relais pouvaient également envoyer et recevoir des envois recommandés.

HALTE ORDINAIRE (1929-1993 +/-)

L'Arrêté Royal de 1928 a introduit un autre nouveau type : la halte. Lorsque les haltes motorisées ont également été introduites en 1953, les haltes de 1929 ont reçu l'adjectif "ordinaire" pour maintenir la distinction.

Les haltes ordinaires dépendaient d'un bureau de perception et étaient exploitées par un facteur de halte, qui gardait le bureau ouvert pendant une à 3 heures par jour, lorsqu'il n'effectuait pas de tournée. Une halte avait moins de fonctions qu'une sous-perception, mais était autorisée à effectuer des transactions financières plus importantes qu'un bureau de dépôt. Une halte n'avait pas non plus sa propre comptabilité, qui était tenue par un employé du bureau de perception dont dépendait la halte. Si le facteur de halte devait effectuer des transactions au domicile d'un client, il était autorisé à facturer des frais supplémentaires.

Une halte ne distribuait pas non plus le courrier ; c'était le bureau de perception qui s'en chargeait. Les haltes qui étaient des bureaux de relais ont conservé leur cachet linéaire. Au début, les haltes n'avaient pas de cachet à date ; ce n'est qu'à partir de 1969 qu'elles ont reçu un cachet à date avec deux étoiles.

Si une halte devait traiter un envoi recommandé, le nom du bureau de perception, et non celui de la halte, était apposé sur l'étiquette de recommandation. À son apogée (1963), la Belgique comptait plus de 300 haltes (ordinaires).

HALTES MOTORISÉES (1953-1995)

Un nouveau type de halte, motorisée, a été introduit en 1953. Les particularités de ce type de halte sont les suivantes :

- Elles dépendaient également d'un bureau de perception comme les haltes ordinaires
- Elles étaient exploitées par un facteur de halte, en possession d'un véhicule, qui gardait son bureau ouvert pendant une à 3 heures lorsqu'il n'était pas en tournée.
- Une halte motorisée avait moins de fonctions qu'une sous-perception, mais elle était en revanche autorisée à traiter des sommes d'argent encore plus importantes qu'une halte ordinaire. On supposait que les valeurs en espèces pouvaient être stockées de manière plus sûre dans un véhicule que dans le sac postal d'un facteur de halte ordinaire.
- Les haltes ordinaires ont été progressivement transformées en haltes motorisées.
- Comme les haltes ordinaires, elles ne distribuaient pas non plus de courrier.
- Elles étaient également équipées d'un cachet à date avec 2 étoiles.

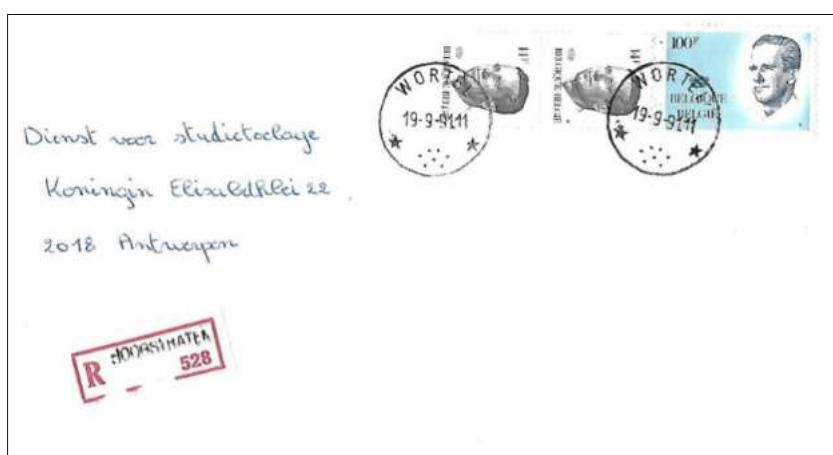
Par rapport à une halte ordinaire, les haltes motorisées pouvaient effectuer toute une série de tâches supplémentaires :

- Envois assurés
- Courrier express et aérien
- Colis postaux pour l'intérieur
- Poste restante
- Chèques, assignations, reçus et envois contre remboursement
- Carnets d'épargne et de rente
- Loterie nationale
- Timbres d'amende, permis de pêche et billets de train...

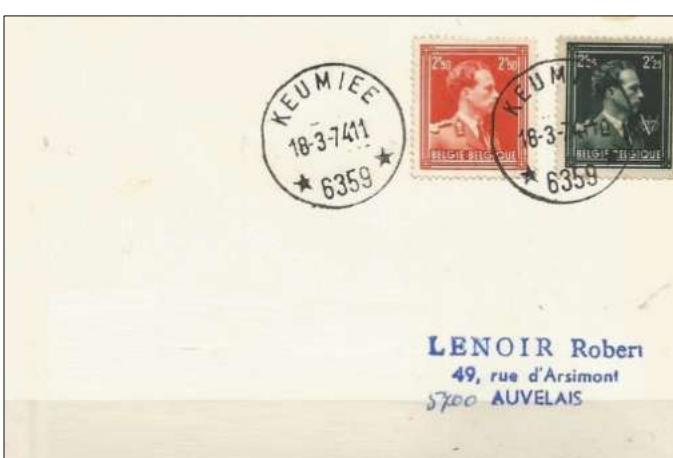
À son apogée (fin des années 1970), il y avait environ 670 haltes motorisées.



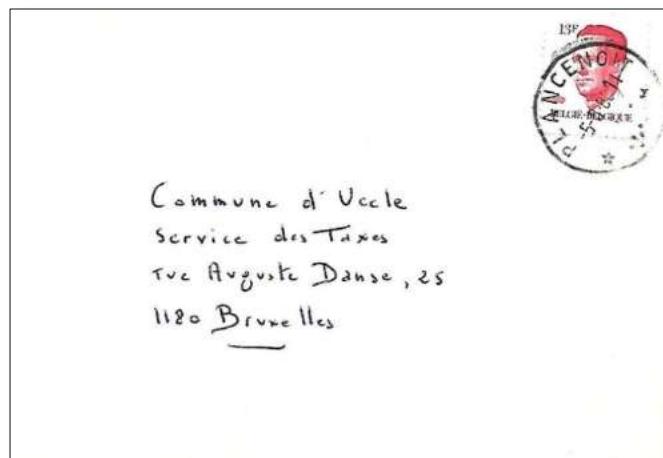
Halte de RUMBEKE 2 : halte ordinaire ouverte le 1^{er} mars 1948.
Cette halte a reçu son cachet à date le 17 mars 1969, 21 ans
après son ouverture.



Nouvelle halte motorisée de WORTEL, ouverte le 18 septembre 1967. Étiquette de recommandation avec cachet de la perception de Hoogstraten.

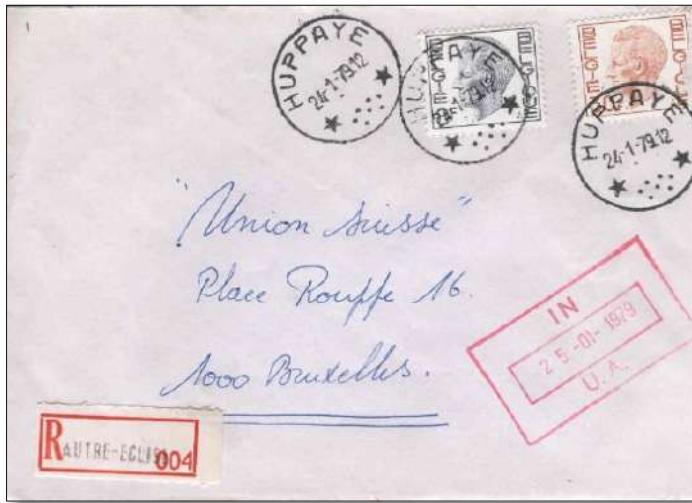


Nouvelle halte motorisée de KEUMIEE, ouverte le 1^{er} février 1974. Cachet avec code postal.



Halte de PLANCENOIT, ouverte le 1^{er} août 1960.
A été transformée en halte motorisée le 1^{er} février 1972.





À gauche, dépôt-relais de HUPPAYE ouvert le 1^{er} octobre 1934.

À droite, transformé en halte motorisée le 1^{er} août 1978. Étiquette de recommandation avec cachet du bureau de perception de AUTRE-EGLISE.

Halte motorisée de BRAKEL 3, ouverte le 1^{er} novembre 1972.

Étiquette de recommandation avec cachet du bureau de perception de BRAKEL 1 (bureau principal de Brakel).

Pour montrer que les cachets à étoiles ne doivent pas toujours être appelés cachets de relais, regardez les trois cachets à étoiles ci-dessous.



À gauche, le timbre du bureau de dépôt-relais ORROIR, ouvert le 10 juillet 1947

Au milieu, le timbre de la halte ordinaire ORROIR, ouverte le 10 mai 1961

À droite, le timbre de la halte motorisée ORROIR, ouverte le 1^{er} juillet 1973.

Trois cachets avec étoiles, mais seul celui de gauche est un timbre de dépôt-relais.

Si vous n'avez toujours pas perdu les pédales après cette question, nous en ajouterons une autre.

AGENCES (1899 – 1973)

L'Arrêté Royal du 4 août 1899 introduit encore une fois un nouveau type de bureau : l'agence. Les agences n'ont été créées que dans les grandes villes et n'avaient rien à voir avec les communes rurales ou éloignées ou les hameaux. L'objectif des agences était d'alléger la charge de travail dans les bureaux principaux des villes. Les agences présentaient donc presque toutes les caractéristiques d'un bureau de sous-perception :

- Le titulaire de l'agence était (presque) un agent postal à part entière.
- Le guichet devait être aménagé dans des conditions presque identiques à celles des bureaux de perception : il devait être protégé du public sur au moins trois côtés.
- Une agence pouvait effectuer toutes les opérations comme un bureau de sous-perception, il n'y avait qu'une limitation du montant des transactions financières, en raison de l'absence (parfois) d'un coffre-fort.

Certaines villes comptaient un très grand nombre d'agences au fil du temps ; Bruxelles en comptait jusqu'à 57 avant la Première Guerre mondiale. Jusqu'en 1910, les agences reçoivent un cachet à date sans étoile, avec le nom du bureau



À gauche, un cachet d'agence du premier type, sans étoile. À droite, le deuxième type avec le numéro et une étoile de chaque côté du cachet.



Après l'Armistice du 11-11-1918, de nombreux cachets d'agences récupérés ont été utilisés comme cachets de fortune dans les bureaux de perception ordinaires en supprimant une partie du numéro, ou parfois les étoiles. L'exemple ci-dessus est un timbre récupéré de l'agence Verviers 11, où le chiffre 1 a été limé des deux côtés pour créer le timbre Verviers 1, le bureau principal de la ville.

Les étoiles n'ont aucune signification.



En guise de dernier "cachet à étoiles", voici un exemple de cachet à date de 1926 où le numéro de l'agence se trouve au bas de la couronne, avec une étoile de part et d'autre.

ÉPILOGUE

Ce qui précède montre (espérons-le) que la relation entre les cachets à étoiles et les timbres de relais n'est, pour le moins, pas aussi univoque que certains collectionneurs le pensent et/ou le prétendent. Ceux qui doutent de la classification des cachets de leur collection peuvent trouver une masse d'informations dans la bibliographie (presque obligatoire) ci-dessous, tant pour le collectionneur de cachets à étoiles et de cachets de relais que pour le négociant, le juré et/ou l'auteur. Le fait qu'une partie de la littérature citée ci-dessous contienne encore une petite erreur ici et là ou qu'il manque quelque chose ne doit pas être une raison pour la classer comme sans grande valeur. Après tout, l'histoire, y compris l'histoire postale, peut être éclairée progressivement.

J'espère qu'après avoir lu ce qui précède, vous ne verrez pas trop d'étoiles. 😊

LITTÉRATURE RECOMMANDÉE

- *Dictionnaire des Bureaux de Poste de Belgique*, Albert Degreef - 1984
- *Dictionnaire des Bureaux de Poste de Belgique 1830-1914*, Dr. Jacques Stibbe - 1969
- *Les Griffes Encadrées des Facteurs en Relais*, Émile Thiry - 1986
- *Les Cachets à Étoiles*, Herman, Smidts & Jacquemin - 1977
- *Inventaris van de Belgische Depotkantoren*, Van de Vel - 1997

- *Evolutie van de Bestellershaltes*, Wefis studie n° 70 - 1995
- *Ingebruikname van de grote enkelcirkelstempel door Depot-Relais-kantoren*, Van de Vel - 1998
- *Notices Historiques sur la Poste aux Lettres*, Musée Postal - 1936
- *Nomenclature des bureaux de Poste de Belgique et du Nord de la France Guerre 1914-1918*, Jean De Bast - 1990

Toutes les notes de service relatives à l'ouverture et à la fermeture des bureaux individuels ... et ils sont nombreux... (1836 à 1998). **B**

suivi dans la couronne du texte AGENCE N° et du numéro de l'agence. À partir de 1910, deux étoiles apparaissent dans le cachet à date à côté du numéro de l'agence.

Malgré les étoiles, une agence n'a rien à voir avec les bureaux ruraux, relais, dépôts-relais ou haltes. Pour être complet, voici quelques autres types de cachets d'agences qui, bien sûr, au-delà du premier type, sont bien des cachets à étoiles.

Livres, magazines et/ou publications philatéliques



Piet Van San
le responsable national de la discipline à la littérature

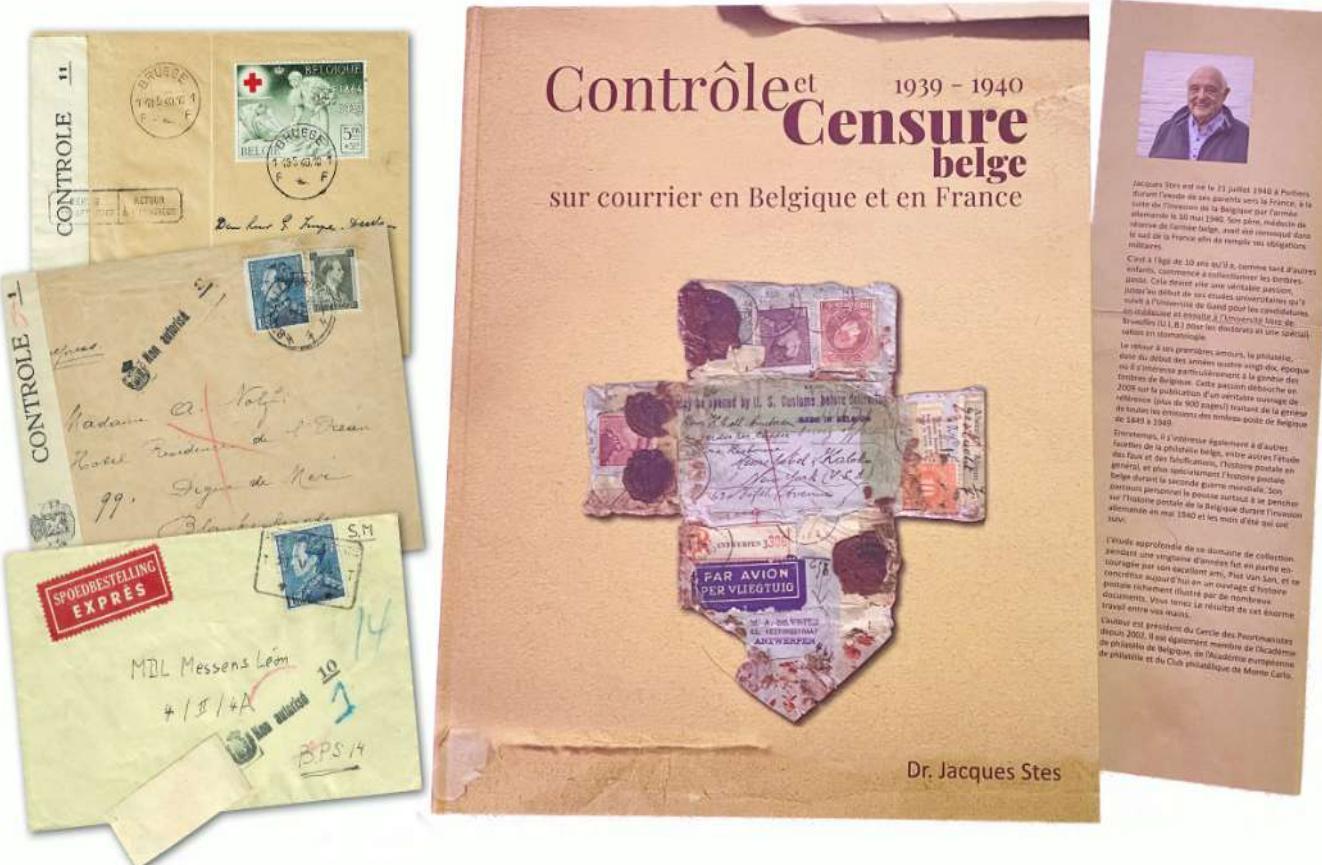
J'ai le triste devoir de vous informer du décès de Piet Van San, membre de notre comité de rédaction pour la littérature et le responsable national de la discipline à la littérature. Il est décédé le 8 octobre 2023 des suites d'une longue maladie.

La rédaction de Belgaphil et le comité de la F.R.C.P.B. présentent leurs sincères condoléances à la famille dans la douleur.

1939 - 1940 Contrôle et censure belge sur courrier en Belgique et en France

Saviez-vous qu'une censure pour les militaires entra en vigueur pendant la mobilisation belge de 1939 - 1940? Et qu'une censure politique fut exercée par les magistrats? Saviez-vous qu'un contrôle postal militaire censura le courrier en Belgique pendant la campagne des dix-huit jours? Saviez-vous que pendant l'été 1940, cette même censure militaire belge resta active pour contrôler le courrier des réfugiés belges dans le sud de la France?

Ce livre apporte des réponses à ces questions et à bien d'autres en illustrant cette période mouvementée de l'histoire de Belgique par la reproduction en couleur de plus de 200 documents postaux.



Jacques Stes est président du Cercle des Poortmanistes depuis 2002. Il est membre de l'Académie de Philatélie de Belgique, de l'Académie européenne de Philatélie et du "Club de Monte Carlo".

Il est également l'auteur d'un ouvrage référence de plus de 900 pages consacré à la genèse de toutes les émissions des timbres-poste de Belgique de 1849 à 1949.

Cet ouvrage de 208 pages à couverture cartonnée peut être acheté directement auprès de l'auteur au prix de 52€ + frais d'envoi (5€ pour la Belgique ou 10€ pour l'étranger) par virement sur le compte BE31 7340 2392 4855 de Jacques Stes avec mention de votre nom et adresse complète. Pour toute information: jacques.stes@skynet.be **B**



Le plus grand salon international de la philatélie et numismatique de Belgique.

Vendredi 29 et samedi 30 mars 2024



antwerp expo

Jan van Rijswijkstraat 191
B-2020 Antwerpen

Antwerpfila vous offre:

- **Prévente philatélique en collaboration avec bpost.**
- Exposition philatélique.
- Le plus grand salon de philatélie et numismatique de Belgique.
- Accessibilité facile, près du centre historique d'Anvers.
- bpost présente avec un grand stand.
- Classique & Moderne.
- Variétés & curiosités.
- Collections en gros, motifs.
- Lettres & cartes postales.
- Estimation & expertise.
- Matériel, catalogues & accessoires.
- Avec restauration.



www.antwerpfila.be
info@antwerpfila.be
tel. +32 473 24 37 92

La Pochette Annuelle 2023

La touche finale pour votre collection



En regroupant toutes les émissions dans une pochette annuelle, le caractère particulièrement original de la collection de timbres-poste 2023 saute aux yeux.

Divers timbres zooment sur d'importants artistes ou mouvements artistiques belges, les émissions nature sortent des sentiers battus avec des sujets surprenants et nous rendons hommage à notre Roi et à notre Reine, mais aussi à la friterie tellement belge.

La Pochette Annuelle 2023 renferme :

- L'ensemble des timbres-poste gommés et autocollants, sous forme de feuillets ou de talons
- Une table des matières reprenant toutes les émissions
- Une pochette noire pour les timbres-poste isolés et les talons
- Un feuillet de timbres-poste en noir et blanc de l'émission EUROPA

Avec un abonnement, vous recevrez quatre fois par an le magazine Philanews dans votre boîte aux lettres, ainsi que le Livret de Collection et un feuillet non dentelé.

Aussi
disponible
sous forme
d'abonnement !



Abonnez-vous en ligne ou consultez la gamme des années précédentes sur
www.bpost.be/fr/pochette-annuelle

